

Projet éolien de Pugny
Sur la commune de Moncoutant-sur-Sèvre

Récépissé de réception du Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact

Le maire de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre,
Certifie avoir reçu le Résumé Non Technique (RNT) du projet éolien de Pugny
développé par Valeco sur la commune de Moncoutant-sur-Sèvre en date du
22 juin 2022

Lors de notre rencontre avec la
Société VALECO en mairie de Moncoutant-sur-Sèvre
le 14/02/2022, nous avons communiqué
et remis copie de la délibération du
Conseil Municipal du 09/06/2021.

Cette délibération portait sur l'implantation
d'un parc éolien sur la commune déléguée
de Pugny.

L'assemblée s'est prononcée, à bulletin secret,
CONTRE le projet à 29 voix / 33,
je vous joins cette délibération.

Dans votre dossier, il est mentionné page 14 "La Société VALECO a été encouragée
par la délibération favorable du Conseil Municipal du Pugny". Délibération
du 11/06/2018.

Il est regrettable que vous ayez l'écoute sélective et que vous
ne mentionniez que la délibération la plus ancienne.

Très respectueusement.

Fait à Moncoutant-sur-Sèvre
Le 22 / 06 / 2021

Cachet de la Mairie



TRH

DEL 21-06-09 / 67 – projet éolien de Pigny										
COMMUNE DE MONCOUTANT SUR SEVRE			Date de convocation : le mercredi 2 juin 2021							
Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 27 Nombre d'absents excusés : 6 Nombre d'absents : Nombre de pouvoir : 6 Quorum : 17 Nombre de voix exprimées : 33			Le mercredi 9 juin 2021, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et dans la salle des fêtes de la Chapelle Saint Etienne en raison de l'épisode de crise sanitaire ; Secrétaire de séance : Stellie HERAUT							
ABSENTS = A ABSENTS EXCUSES = AE										
1	AYRAULT	NICOLAS	12	DALLA BARBA	ANNE	23	MOINEAU	MARIE JOSE		
2	BAUDIN	ELISABETH	13	DAVID	STEPHANIE	24	MOREAU	ROLAND		
3	BELAUD	AMELIE	AE	14	FAZILLEAU	STANISLAS	25	MOUILLER	PHILIPPE	AE
4	BERTHELOT	ERIC	15	FUZEAU	GUILLAUME	26	PETRAUD	GILLES		
5	BILHEU	CHRISTIAN	16	GANDRILLON	ELISE	27	PROUD	SEBASTIEN	AE	
6	BILLAUD	DAMIENE	17	GIRAUD	VALERIE	28	RENAUDIN	SYLVIE	AE	
7	BILLY	JACQUES	18	HERBRETEAU	EMMANUELLE	29	SIBILEAU	VIVIANE	AE	
8	BOCHE	PATRICE	19	HERAUT	STELLIE	30	SOULARD	MAXIME	AE	
9	BODET	SANDRINE	20	MAINARD	CYRIL	31	TALBOT	MALVINA		
10	BOSSARD	ESTELLE	21	MARSAULT	MARIE CLAUDE	32	TOUCHARD	CLAUDE		
11	BOULANGER	PHILIPPE	22	MERCERON	CHRISTIAN	33	VRIGNAUD	CECILE		

Ont donné pouvoir :

Amélie BELAUD	A donné pouvoir à	Stellie HERAUT
Philippe MOUILLER	A donné pouvoir à	Roland MOREAU
Sébastien PROUD	A donné pouvoir à	Emmanuelle HERBRETEAU
Sylvie RENAUDIN	A donné pouvoir à	Cécile VRIGNAUD
Viviane SIBILEAU	A donné pouvoir à	Marie-José MOINEAU
Maxime SOULARD	A donné pouvoir à	Cyril MAINARD

Le Conseil municipal est invité à prendre une délibération pour statuer sur le projet éolien de Pigny.

Monsieur le maire propose de s'opposer au projet éolien de Pigny, car :

- Modification de l'envergure du projet (La nouvelle équipe municipale n'a pu se saisir de ce projet et en être partie prenante)
 - Densité importante d'éoliennes à proximité immédiate (Plusieurs parcs éoliens dans le même secteur géographique)
 - Proximité d'éléments architecturaux historiques
 - Zone de biodiversité à préserver (Quantité et diversité d'espèces animales et végétales vivant dans le Bois de Pigny et la vallée de l'Ouine, étang de Courberive)
- Néanmoins, il est nécessaire de développer un projet territorial de transition énergétique en concertation avec les habitants en s'appuyant sur plusieurs axes :
- Baisse de la consommation d'énergie (isolation de bâtiments, optimisation de l'éclairage...)
 - Plantations et préservation de la végétation consommatrice de carbone (bois, haies...)
 - Productions d'énergies renouvelables à l'échelle communale avec le soutien d'organismes

Le conseil municipal après en avoir délibéré à bulletin secret

DECIDE avec 29 voix CONTRE et 4 voix POUR

- De **VOTER** contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Pigny.
- De **DONNER** pouvoir au maire à l'effet, de prendre toutes les décisions pour s'opposer à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Publié ce jour

Moncoutant sur Sèvre, le 11 06 2021

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
ROLAND MOREAU

